

DEC143042DR03

**Décision portant délégation de signature à M. Laurent Fribourg pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 8643 intitulée Laboratoire spécification et vérification**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC133034DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8643, intitulée Laboratoire spécification et vérification, dont le directeur est M. Laurent Fribourg ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Patricia Bouyer-Decitre, Directrice de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Patricia Bouyer-Decitre, délégation est donnée à M. Paul Gustin, Professeur des universités aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Bouyer-Decitre et M. Paul Gustin, délégation est donnée à Mme Virginie Guenard, Assistant ingénieur aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Cachan, le 3 décembre 2014

Le directeur d'unité  
Laurent Fribourg